

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-25

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

ESPACE DES AUGUSTINS : TARIFS DES SPECTACLES

Lors de sa réunion consacrée au vote de la Décision Modificative 2 de 2010, l'Assemblée départementale a décidé :

- d'adopter la gratuité des manifestations organisées directement par notre collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;
- d'appliquer, pour la programmation jeune public éducation artistique et résidences d'artistes gérées par l'ADDA, un tarif de 4 € par élève (séance scolaire), 8 € par adulte, 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

Lors de sa séance du 21 avril, l'Assemblée Départementale a approuvé la programmation 2011 de l'Espace des Augustins et donné délégation à la Commission Permanente pour fixer les tarifs des spectacles et animations tout public payants, programmés par le Conseil Général, qui devront rester très accessibles (plafond de 10 €/adulte).

La programmation du second semestre a été approfondie et a reçu l'avis favorable de la troisième commission réunie le 12 juillet. Parmi les manifestations programmées, 7 spectacles seraient payants.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les tarifs tels que présentés.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 21 avril 2011 approuvant la programmation 2011 de l'Espace des Augustins et donnant délégation à la Commission Permanente pour fixer les tarifs des spectacles et animations tout public payants, programmés par le Conseil Général, qui devront rester très accessibles (plafond de 10 €/adulte),

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les tarifs pour les spectacles suivants :

| DATES | Nature | Tarif public |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12 octobre 20H30 | <i>Théâtre « Camille Claudel... l'Interdite » par la Compagnie Théâtre Cornet à Dés, d'après l'oeuvre et la vie de Camille Claudel</i> | Tarif plein adulte 10 € Tarif réduit 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans) gratuité - de 12 ans |
| 18 Octobre 20H30 | <i>concert chanson francophone (2 groupes : Cyril Mokaïesh avec en première partie Vincha)</i> | Tarif plein adulte 10 € Tarif réduit 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes-25ans) gratuité - de 12 ans |
| 8 novembre 20H30 | <i>concert chanson francophone (2 groupes :Ginkgoa avec en première partie From & Ziel)</i> | Tarif plein adulte 10 € Tarif réduit 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans) gratuité - de 12 ans |
| 14-15 novembre | <i>Concert « To the Darkwood » de George Rochberg par Le Concert Impromptu (quintette à vent) : séances scolaires les 14 à 14H30 et 15 à 10H et tout public le 15 à 20H30</i> | Séances scolaires :4 € par élève accompagnateur gratuit Soirée Tout public : Tarif plein adulte 10 € Tarif réduit 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans) gratuité - de 12 ans |

| DATES | Nature | Tarif public |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <i>13 décembre 14H30</i> | <i>« Comédie » d'après le texte de Samuel Beckett par la compagnie Oui Bizarre (jeune public collèges et lycées)</i> | Séance scolaire : 4 € par élève accompagnateur gratuit |

Adopté à l'unanimité.

Le Président,